



NOHALTEGKEETSROT

« Enclencher la transformation systémique et durable du Luxembourg »

« Préparer concrètement le Luxembourg aux enjeux écologique, climatique, alimentaire et social »

Nos propositions aux partis politiques à l'approche des élections nationales de 2023

**Préambule :**

Le Conseil supérieur pour un développement durable reconnaît que les partis politiques, ainsi que leurs groupes parlementaires ont progressivement intégré la perspective de la durabilité dans leurs programmes et leurs résolutions de principe au cours des dernières années. Cependant, souvent ces décisions de principe ne sont pas ou que partiellement mises en œuvre dans les décisions politiques quotidiennes ; **jusqu'à présent dominant plutôt les considérations à court terme et la pensée sectorielle.**

Pour le Conseil, la „durabilité“ (*Nachhaltigkeit*) est plus qu'un principe de gouvernance et de pratiques écologiques, sociales et économiques, en relation institutionnelle aux Objectifs de développement durable. La durabilité a comme ambition d'amorcer une transition qui soit juste (*gerecht/fair*). Les notions de „justice“ (*Gerechtigkeit*) ou d' „équité“ ont, d'une part, des manifestations très *plurielles* dont il s'agit de rendre compte, et elles représentent, d'autre part, un idéal *systémique*.

Pour le Conseil, la durabilité signifie respecter les limites écologiques, sécuriser un accès équitable aux ressources et sécuriser la souveraineté alimentaire, assurer la justice climatique et une transition juste, assurer la justice sociale et intergénérationnelle, assurer l'équité de genre et l'inclusion des minorités.

Le Conseil invite donc les partis politiques, à l'approche des élections de 2023, à mettre l'accent sur **les grands défis** (changement climatique, finitude des ressources, perte de biodiversité, pollution, justice sociale, digitalisation, pollution etc.) **et les champs de transformation qui en résultent.**

- Le Conseil invite les partis à élaborer des feuilles de route concrètes pour la prochaine législature basée sur un plan à long terme (20 ans et plus) avec des objectifs mesurables et une communication adaptée ;
- la dimension systémique de tous ces champs de transformation.

En substance :

1. Dans le domaine de la crise **climatique**, il s'agit de décarboner rapidement avec un accent sur l'énergie, les bâtiments, les transports, l'industrie et l'agriculture pour atteindre la neutralité climatique. Il faut développer des solutions tournées résolument vers un avenir durable et une mise en œuvre plus audacieuse et rapide des solutions économiques et évolutives déjà existantes. Les rapports du GIEC sont clairs et précis : il nous reste moins de 10 ans pour prendre le virage climatique!
2. Dans le domaine des **ressources**, il nous faut une transformation vers des cycles fermés - biologiques et/ou techniques - qui préservent les ressources le plus longtemps possible sinon infiniment. Le modèle économique linéaire actuel doit être aboli et les principes d'une économie circulaire (cf les 7 principes développés par le CSDD) doivent être implémentés de façon structurée et systémique. Cette transformation est étroitement liée au passage complet vers des énergies renouvelables.
3. La régénération des espèces et des ressources naturelles en général est au cœur du champ de transformation de la **biodiversité**. Il est nécessaire d'inverser la tendance et d'aller vers une gestion durable des écosystèmes en symbiose avec la nature, afin de régénérer les écosystèmes détruits et de préserver la biodiversité.
4. En termes d'équité sociale il **s'agit d'éviter une division entre riches et pauvres**, entre l'urbain et le rural, entre numérique et analogique, entre résident.es et immigré.es. La transformation vise la cohésion sociale et une évolution positive de la société. Il s'agit de respecter les droits humains tout au long de la **chaîne de création de valeur**. Qu'il s'agisse de producteur.rices, fournisseurs, de collaborateur.rices, de client.es, de prestataires de services ou de partenaires de valorisation, la question de la valeur partagée "*shared value*" (notion post-RSE- la notion de valeur partagée fait allusion au partage de la valeur ajoutée de l'entreprise entre les actionnaires et les salariés de l'entreprise, de manière classique, mais aussi entre les parties-prenantes qui la concerne), du traitement équitable et de l'équilibre des intérêts se pose tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
5. Les enjeux de la digitalisation sont multiples. Avant tout la **digitalisation** ne doit pas être une fin en soi mais elle doit être au service de la société, de son bien-être et de la durabilité. Les enjeux de l'**e-inclusion** dépassent le simple accès et l'utilisation élémentaire des outils numériques ; ils concernent plus largement la capacité à les maîtriser pour améliorer sa qualité de vie – notamment par un accès à des soins médicaux individualisés - et participer aux différentes sphères de la société mais aussi à avoir un regard critique.

Ces champs de transformation sont intimement liés. On constate néanmoins que les plans, stratégies, actions en cours tels que la stratégie *zéro waste*, la stratégie Economie Circulaire, Luxembourg in Transition, Luxembourg Stratégie, les actions de mise en œuvre de la Troisième révolution industrielle, le Plan Nation Energie et Climat, le Plan National pour un Développement Durable, les priorités de recherche, etc dans leur majorité, ne présentent hélas pas de liens transversaux et ne sont trop souvent pas coordonnés même s'ils traitent plus ou moins les mêmes sujets. D'autres plans et stratégies, comme la stratégie pour une économie compétitive, ignorent les contraintes environnementales autant que les défis sociaux.

Un enjeu majeur est la cohérence dans ces actions à travers une coordination nationale.

De nombreux problèmes environnementaux persistants sont étroitement liés au fonctionnement fondamental des systèmes socio-techniques. Si la politique se concentre sur des milieux environnementaux, des polluants, des secteurs ou des causes spécifiques, elle risque de passer à côté de leviers essentiels de résolution des problèmes ou de provoquer des déplacements de problèmes et des effets de rebond - des processus de changement plus profonds sont nécessaires. Une politique de développement durable transformatrice tente d'influencer globalement certains domaines et systèmes ("champs de transformation") afin que leurs fonctions soient remplies de manière plus durable.

Pour cela, on peut **recourir à diverses approches ou divers types d'action.**

**1. Analyser les champs de transformation de manière systémique**

Une telle analyse ne concerne pas seulement le statu quo, mais aussi les développements futurs possibles. Ces analyses requièrent une approche transversale et interdisciplinaire.

**2. Concevoir des interfaces dans et entre les systèmes**

La condition préalable à une politique environnementale transformatrice est une bonne compréhension de la manière dont les technologies, les marchés et les infrastructures, les pratiques des utilisateurs, les valeurs et les instruments politiques interagissent au sein des champs de transformation concrets et de l'impact de ces interactions sur la consommation d'environnement et de ressources.

Les investissements "verts" en sont un exemple : ils stimulent une demande d'innovations environnementales et sociales, dont le succès économique augmente à son tour l'attractivité des investissements "verts". Il convient donc d'analyser la pression du changement également dans ces systèmes pour lesquels la politique environnementale n'est pas directement compétente.

**3. Identifier les tendances sociales, les évaluer et y répondre politiquement**

Une politique environnementale et climatique efficace se penche très tôt sur les tendances de la société. Certaines tendances peuvent être utilisées de manière proactive pour les besoins de la politique environnementale (p. ex. le végétarisme). Pour d'autres, les effets sur l'environnement et les ressources doivent être améliorés (p. ex. la numérisation). D'autres tendances doivent être réorientées à un stade précoce (p. ex. le tourisme aérien à bas prix).

**4. Soutenir le développement de modèles sociaux et promouvoir les innovations sociales et institutionnelles**

Une vision socialement partagée sur la nécessité et sur des objectifs d'une transformation (p. ex. dans le domaine de la mobilité) donne une orientation et une légitimité aux innovations et aux instruments politiques.

Il est important de renforcer le principe "*trial and error*" afin de pouvoir faire face à la complexité des transformations. L'expérimentation limitée dans l'espace et dans le temps et les jeux de simulation quant à une nouvelle réglementation permettent de démontrer la faisabilité d'innovations sociales et institutionnelles qui soutiennent une transformation vers la durabilité.<sup>11</sup>

La politique climatique et environnementale peut, en tant qu'effet secondaire, soutenir le développement d'une participation plus conséquente de la société civile aux processus démocratiques.

**5. Exnovation : mettre fin aux structures non durables**

Pour que les innovations ne se contentent pas de compléter les technologies et pratiques existantes, mais les remplacent à long terme, il est nécessaire d'abandonner ou de mettre fin aux modèles de production, produits et pratiques non durables. Cette transition doit être planifiée politiquement à un stade précoce, lancée de manière réfléchie et accompagnée politiquement. Ainsi, le changement structurel ne se transforme pas en rupture structurelle. Un calendrier de sortie ancré dans la législation (et la réglementation), idéalement négocié avec des représentants du secteur, offre une sécurité de planification, d'investissement et juridique à toutes les parties.

**6. Intégrer de nouveaux acteurs et donner de nouveaux rôles aux acteurs**

Les transformations durables peuvent être encouragées en intégrant résolument de nouveaux acteurs dans la politique. Les pionnières ou les partisans du changement peuvent être des multiplicateurs avec un potentiel transformatif ; même si ceux-ci ne se considèrent pas comme des acteurs de la politique environnementale et climatique. Les acteurs qui ont déjà été

consulté.es dans le cadre de la politique environnementale en tant que personnes “concernées” ou en tant qu’allié.es, continuent à être impliqué.es dans de nouveaux rôles.

#### **7. Concevoir les politiques et les processus en tenant compte du facteur « temps »**

Le temps joue un rôle déterminant dans l'émergence et le traitement des problèmes environnementaux et climatiques. Par exemple, les rythmes de travail synchronisés favorisent les embouteillages et donc la pollution de l'environnement ; et le décalage temporel entre la cause et l'effet d'un problème environnemental contribue à retarder sa résolution (exemple : la durée de vie du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère est d'environ 100 ans). La politique transformative tente de concevoir les politiques et les processus de manière à réduire les effets négatifs des structures temporelles sur l'environnement et à utiliser les effets positifs du temps, comme par exemple les fenêtres d'opportunité (on entend par là un moment propice pour mettre un sujet à l'agenda politique).

#### **8. Assurer une appropriation des parties prenantes**

En ces temps de grande incertitude, il est important de donner aux partenaires sociaux, aux citoyen.nes et aux entreprises **des repères à long terme** et de leur **offrir des possibilités d'actions** et, en même temps, de leur donner des **possibilités de participation**. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de créer une large acceptation sociale et de la confiance pour les processus de transformation nécessaires.

La durabilité peut devenir la boussole d'une société résiliente capable d'affronter l'avenir. Jusqu'à présent, la structure typique des accords de coalition est fortement orientée sur les compétences ministérielles. Ce fait ne tient pas compte des grands défis actuels, souvent liés entre eux, qui se manifestent actuellement, par exemple, par l'apparition parallèle de la pandémie de Covid-19, et de la crise climatique et de la biodiversité, la pénurie de ressources importantes, les grands défis dans les domaines social et éducatif ainsi que la croissance démographique mondiale.

**Pour cette raison, le Conseil propose de mettre l'accent dans les programmes électoraux des partis politiques et dans le programme du futur gouvernement sur les champs de transformation reconnus au niveau mondial et sur les leviers permettant d'atteindre les objectifs de transformation. Des champs d'action interministériels pourront ainsi être définis. La responsabilité commune de l'ensemble des ministres pour relever les défis de la transformation serait clairement énoncée. Le CSDD propose la nomination d'un secrétaire d'Etat au sein du Ministère de l'Etat, adjoint au premier Ministre, en charge de la cohérence et de la coordination des politiques avec un accent sur les actions et stratégies en relation avec le développement durable.**

Dans cette perspective, le Conseil propose **une consultation sur les objectifs 2050, accompagnée d'un processus de co-travail citoyen dans le cadre d'une assemblée telle que le “ Biergerkommittee Lëtzebuerg 2050”**. Les **conclusions retenues par toutes les parties devront être** inscrites dans une loi engageant les gouvernements successifs, permettant ainsi une réelle action à long terme.

Cette démarche ne déresponsabilise en rien le législateur à procéder dès maintenant aux décisions politiques et structurelles qui s'imposent, afin d'entamer les transformations nécessaires vers un modèle de société plus durable.

### **A. POUR LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU LUXEMBOURG**

L'empreinte écologique mesure la quantité de surface terrestre bioproductive nécessaire pour produire les biens et services que nous consommons et absorber les déchets que nous produisons, y compris les compensations des gaz à effet de serre.

L'objectif étant de réduire l'empreinte écologique du Luxembourg à la consommation d'une seule planète, le Conseil supérieur pour un Développement Durable a analysé avec l'aide du LIST l'étude publiée par IBLA et formulé des objectifs et des recommandations pour les différents secteurs de consommation repris dans le calcul de l'empreinte écologique.

### **En matière d'alimentation/agriculture.**

- Adapter le nombre du cheptel bovin (lait et viande) vers le bas et lier le nombre des unités de gros bétail (UGB) à la surface agricole utile par exploitation
- Taxer des importations en soja pour l'alimentation animale
- Taxer les importations d'engrais artificiels et les produits phytosanitaires (bilan obligatoire en C et N des exploitations agricoles)
- Mettre en place une prime carbone et biodiversité pour les agriculteurs participant à un programme d'amélioration des sols (formation d'humus) et de la biodiversité
- Prévoir une taxation sur les produits phytosanitaires et engrais chimiques
- Campagne information sur l'impact de la consommation de viande, et pour privilégier une consommation régionale
- Voir également les revendications sous le chapitre consacré à l'alimentation durable et au logement

### **Argumentation**

La production et la consommation de notre nourriture représente 1,3 planètes ; 0,66 planète vient des aliments à base d'animaux ce qui représente la moitié. 0,18 planète des aliments de luxe comme alcools, tabacs, café. L'objectif devrait être de réduire l'impact à 0,5 planète en réduisant fortement la consommation de viande, d'alcools, café et tabac, en réduisant les déchets alimentaires et en renforçant les pratiques agricoles pour stocker le carbone dans les sols tout en préservant ou rétablissant une biodiversité saine.

### **En matière de construction.**

- Augmenter progressivement les taxes sur la consommation de ressources primaires (surtout le ciment et acier) et réduire les taxes sur les matières premières secondaires, sur le réemploi et la réutilisation
- Favoriser de manière systématique le réemploi, la réutilisation ou le recyclage (notamment par l'inversion de la preuve – il faut prouver que le réemploi n'est pas possible avant d'utiliser une matière première nouvelle)
- Développer une chaîne de valeur complète du bois de construction (national et régional) par rapport à la construction en acier et béton
- Valoriser des bois de moindre qualité utilisés aujourd'hui comme bois de chauffage ou pour papier (de manière générale : favoriser le multusage du bois (construction primaire, réutilisations en cascade, chauffage)
- Introduire une prime de stockage carbone pour le bois utilisé dans la construction
- Introduire une réglementation afin de clarifier l'utilisation des matériaux de construction issus de la déconstruction et soutenir la mise en place d'une plateforme de vente
- Développement d'un centre de compétences et d'analyse (Materialprüfanstalt) pour les matériaux (en vue de réutilisation et de recyclage)
- Favoriser les matériaux biosourcés
- Mettre en place une logique de tiers investisseurs pour le financement des rénovations énergétiques des copropriétés
- Encourager la conception des bâtiments modulaires et renforcer l'efficacité énergétique par une réglementation forte
- Mettre en place un Plan National de rénovation énergétique et d'implantation de sources d'énergie renouvelables des et sur des bâtiments publics
- Pour répondre à la pénurie du foncier et à la surconsommation de surfaces "vertes" (gréng Wiss), renoncer au scellement des sols en recyclant les surfaces scellées et fossilisées (voir les conclusions de Luxembourg in Transition).

## Argumentation

Les matériaux de construction et les surfaces scellées représentent 0,78 planète. L'objectif devrait être de diminuer ce taux de consommation à 0,3 planète. Limiter le gaspillage des matériaux de construction issus de la déconstruction notamment en clarifiant leur réemploi est devenu une réelle option dans plusieurs pays européens, tels que les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. Les bénéfices potentiels du réemploi sont largement mis en avant par des exemples concrets et des études quantitatives : écologique (réduire l'empreinte carbone, réduire les besoins en matières premières ou recyclés importés), sociale (potentiel de créer des emplois pour personnes en insertion au marché d'emploi) et économique (prix avantageux par rapport aux matières premières). Depuis des mois, la mise en place d'une plateforme d'échange des matériaux a été justement proposée comme une solution, l'intérêt du secteur a été confirmé. Le Conseil estime qu'il est temps de réagir et d'implémenter des projet pilotes avec réemploi et de planifier et démarrer une phase de test pour expérimenter le fonctionnement d'une telle plateforme.

## En matière de produits manufacturés

- Accélérer la transition vers un modèle économique circulaire :
  - Traduction des 7 principes de l'économie circulaire dans les différents secteurs de l'économie (productive)
  - Adopter des objectifs claires et ambitieux en visant une réduction de la consommation de matières premières primaires ; un objectif ambitieux pour une économie circulaire d'ici à 2050 consisterait à utiliser 50 % de ressources primaires en moins (minéraux, métaux et combustibles fossiles) d'ici à 2033 (10 ans)
  - Établir un indicateur de consommation de matières premières (*Total Material Consumption - per capita*) de 6 t par personne en 2050 (cf. Pays Bas)
  - Analyser la possibilité d'une baisse des taux de TVA pour certains produits et services particulièrement économes en ressources (p.ex. réparations), cela tant au niveau européen que national,
  - Analyser les effets de possibilités de modifier le système d'amortissement qui favorise le remplacement.
  - Élaborer un système de soutien des entreprises dans les démarches d'appliquer des principes de l'économie circulaire et favoriser, par des incitations financières et réglementaires, la mise en place des systèmes "produits-services" (*product as a service*)
  - Généraliser le PCDS (product circularity data sheet) suite au passeport des matériaux devenu réalité en 2025 ; le PCDS qui intègre outre les données sur les matériaux, toutes les autres informations importantes et nécessaires pour que les produits et leurs matières premières puissent retourner dans les cycles technologique ou biologique, cela en tant que prérequis nécessaire pour que les futurs bâtiments deviennent des stocks de matières premières.
  - Développer le marché de produits d'occasion et soutenir la réparation en vue d'une utilisation plus longue
  - Encourager la recherche sur les « business models » sur la dématérialisation et adapter un cadre réglementaire et normatif adapté pour accélérer leur implémentation
  - Introduire une taxe sur ressources primaires (pour internaliser les coûts externes liés à l'exploitation minière et autres) comme une taxe carbone pour favoriser l'utilisation de ressources recyclées
- Réduire progressivement les charges sociales sur le travail en parallèle pour rendre la main d'œuvre moins chère et ainsi ouvrir les possibilités de l'économie circulaire dans tous ses aspects (dans un premier temps cette réduction des charges sur le travail peut se limiter aux activités de maintien de la valeur ajoutée (réparation, maintenance, ...))
- Introduire une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services

## Argumentation

Les produits manufacturés comptent pour 1,09 planète. L'objectif devrait être de réduire cette part de consommation à 0,2 planète.

### En matière de besoins en énergie des foyers privés

- Etablir une stratégie nationale pour la sobriété énergétique en tant que 3<sup>ème</sup> pilier d'une transition énergétique (à côté de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables)
- Introduire une réglementation, afin de soutenir les énergies renouvelables décentralisées, les ambitions du PNEC en la matière étant à réviser
- Simplifier soutenir les démarches des propriétaires privés dans la rénovation énergétique de leurs biens
- Améliorer l'offre de transports publics (la gratuité du transport publique n'a pas comme conséquence évidente une utilisation généralisée si l'efficacité n'est pas garantie et perçue comme telle)
- Optimiser la correspondance entre offre et demande en énergie renouvelable par les soutiens (législatifs, financiers, connaissances) à la création des communautés de l'énergie renouvelable (CER)
- Clarifier le « *business model* » lié à la mise en place et le fonctionnement des CER
- Etablir des procédures claires et efficaces pour la mise en place et le fonctionnement, comme par exemple les procédures de demande d'enregistrement, des structures légales de CER, les options d'accès aux et la gestion des données de consommation
- Permettre la flexibilité de la configuration des CER, e.g. faciliter le changement des CER pour les consommateurs ou permettre la participation à plusieurs CER
- Supprimer d'ici 2025 toutes les situations de « pauvreté énergétique » selon un taux d'effort énergétique (dépenses d'énergie par rapport au revenu) dans le respect du principe de l'équité sociale.

## Argumentation

Les besoins en énergie des foyers privés représentent la consommation de 0,85 planète. L'objectif à moyen-terme devrait être 0 planète.

En relation avec les conditions concrétisant les paramètres des communautés d'énergie renouvelable (CER), le Conseil est convaincu du potentiel de ces communautés dans la transition énergétique du Luxembourg. Effectivement les paramètres sont à considérer comme limitant (20 numéros et basse tension). Les CER ont un potentiel au-delà de l'autoconsommation et un effort d'expliquer le business model aux citoyens et aux entreprises est essentiel. Le Conseil souligne le besoin des procédures claires et efficaces.

### En matière d'industrie des services et son besoin en énergie

- Proposer des outils de coordination efficaces pour l'implantation de zones d'activités économiques en vue de limiter leur impact énergétique et environnemental
- Réduire le transport par cargo en faveur du rail et améliorer le raccordement au réseau ferroviaire international
- Abolir progressivement jusqu'en 2025 les avantages fiscaux des voitures de fonctions
- Améliorer l'efficacité des transports en commun afin d'augmenter leur attractivité par rapport au transport individuel, faire de la vidéoconférence le "standard", les déplacements longue distance l'exception
- Passer aux 100% renouvelables (énergie, papiers, ...), réduction de 30% du besoin énergétique du secteur sur 10 ans, limiter l'utilisation du papier au stricte minimum (privilégier le 100% paperless)
- Introduire des plans d'actions de sobriété "numérique" (ou digital)

- Adopter une approche "net positive" (cf Paul Polman, Andrew Winston) L'entreprise Net Positive fait siens les "contraintes" et critères environnementaux, dans un esprit de respect. Elle est sensible aux valeurs morales qui nous animent dans nos relations sociales et tend à les réparer, à les promouvoir et à les réinventer pour ne laisser personne sur le carreau. Non seulement le modèle Net Positive nous veut du bien globalement mais il vise également à améliorer notre quotidien, du bien-être d'un salarié ou d'un fournisseur, jusqu'à la préservation des régions d'implantation de notre activité en passant par la conception des produits et services.
- Voir les revendications ci-dessous en matière d'énergies renouvelables

### Argumentation

Le besoin en énergie de l'industrie des services représente la consommation de 0,66 planète. L'objectif devrait être 0 planète, comme pour les foyers privés. Les effets négatifs liés à la demande en énergie et en ressources doivent être pris en compte. Ils soulignent l'importance d'adopter une approche de frugalité, de décarboner l'électricité et d'obliger une économie circulaire des ressources.

#### En matière de cargo aviation

- Réduction du transport par aviation
- Taxation adéquate du kérosène
- Développement rapide de capacités de production de carburant synthétique sur base d'énergies renouvelables.

### Argumentation

Le besoin en énergie de l'aviation cargo représente la consommation de 0,49 planète. L'objectif devrait être 0 planète.

#### En matière de tourisme à la pompe

- Abolir des avantages de taxation
- Aligner la taxation des produits de luxe (tabac, alcool) à celle des pays voisins
- Réorganiser les recettes de l'Etat, considérant que les recettes résultant du tourisme à la pompe vont diminuant suite à l'électrification du transport routier
- Investir dans des capacités de production d'hydrogène ou de carburants synthétiques verts pour le transport de marchandises.

### Argumentation

Les besoins en matière de tourisme à la pompe représentent la consommation de 1,63 planète. L'objectif devrait être 0 planète.

## B. POUR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Faire de la notion de "souveraineté alimentaire" une priorité transversale dans la future politique alimentaire : il ne faut pas la confondre avec l'auto-suffisance alimentaire au niveau national. Il s'agit plutôt du droit de l'ensemble des citoyens de définir par eux-mêmes leur système agricole et alimentaire, qui soit sain, culturellement approprié et produit selon des méthodes durables.
- Traduire les exigences de la stratégie « Farm to Fork » en obligations légales pour un changement alimentaire systémique à intégrer dans les plans stratégiques nationaux de la Politique agricole commune (PAC), afin qu'elle devienne une véritable politique alimentaire commune
- Reformuler le projet de loi relatif à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles (PL N° 7672) avec des critères ambitieux et vérifiables, afin que la norme qui définira à l'avenir les produits alimentaires régionaux, certifiés de qualité, apporte une réelle plus-value (et pas de *greenwashing* ou de maintien du statu quo)



- Créer un logo de l'Agrément qui reste reconnaissable (avec le X inchangé) mais donne, en plus, une vision d'ensemble en un coup d'œil aux consommateurs au sujet des critères factuels atteints par chaque produit (avec le rating du score obtenu par le produit en question dans chacun des six piliers).



En scannant ensuite le QR code, dans l'idéal, les consommateurs trouveraient :

- le détail des scores par chacun des 6 piliers du produit en question ;
- un lien vers la mise à disposition publique d'un résumé du cahier des charges applicables.

- Instaurer une politique alimentaire avec une Commission Interdépartementale et un Conseil de Politique Alimentaire au niveau national, qui soit autonome, critique, impliqué dans les processus politiques et ancré dans des bases démocratiques et participatives
- Orienter la politique d'aménagement du territoire vers une production alimentaire durable : créer des zones agricoles protégées, exiger la reconversion de surfaces pour la production de fruits et de légumes, pousser l'agriculture biologique voire agroécologique régénérative, exiger la documentation de la restauration de la biodiversité, des interactions entre espèces et la régénération de sols fertiles etc.
- Encourager une forte réduction de la consommation de viande, notamment en œuvrant au niveau EU pour l'introduction d'un taux préférentiel de TVA sur les achats d'aliments à base de plantes (et un taux plus élevé pour les aliments à base animale)
- Mettre en avant une consommation occasionnelle de viandes locales et régionales, si elles sont produites avec des critères de qualité et d'impact environnemental ambitieux et vérifiables, idéalement issues de l'agriculture biologique.
- Donner priorité aux pratiques agricoles misant sur la diversification, et notamment celle basée sur les plantes (primes de réduction du cheptel, primes d'innovations écologiques etc.)
- Réorienter les politiques d'achats lors de marchés publics vers des denrées qui comportent une valeur ajoutée qualitative ambitieuse et vérifiable en termes écologiques, sociaux et pour l'économie locale. Rendre un dispositif de graduation qualitative (tel le programme « *Natur genéissen* ») obligatoire pour les cantines des écoles primaires (communales) et des établissements secondaires, universitaires, hospitaliers, pénitentiaires, militaires (publics), ainsi que des entreprises (privées)
- Prévoir obligatoirement des produits biologiques et régionaux dans les cantines publiques et conventionnées, notamment dans les maisons-relais, crèches, écoles, hôpitaux et maisons de retraite
- Création d'un cadre législatif ciblé pour réduire le gaspillage alimentaire aux différents niveaux du circuit alimentaire, c'est-à-dire de la production via la transformation et la distribution aux consommateurs
- Obligation de réutiliser les surplus de denrées alimentaires en réglementant l'utilisation des fruits et des produits du jardin non récoltés, en récoltant les champs moissonnés, en utilisant les produits alimentaires invendables, etc., idéalement dans une léguminerie / conserverie subventionnée.
- Mise en place d'ajustements et de dérogations raisonnables en matière d'hygiène alimentaire afin de cibler un équilibre entre sécurité alimentaire et sauvegarde des aliments en incluant également une co-responsabilité des acteurs professionnels, ainsi que des consommateurs.
- Investir dans l'auto-provisionnement en légumes, fruits et viande de volaille pour le Luxembourg et la Grande Région, et dans leur commercialisation par une plate-forme transfrontalière pour petits producteurs de tels aliments, en cumulant leurs produits pour permettre des commandes

- professionnelles en quantités plus conséquentes et la participation groupée à des appels d'offre publics
- Création de programmes de recherche pour
    - développer la chaîne de valeur pour du *rescued food*, récupéré à diverses étapes de la production alimentaire, ainsi que pour des aliments non calibrés (qui sont encore trop souvent jetés)
    - développer des substituts de viande qui ne soient pas ultra-transformés, et qui soient basés sur des matières premières végétales issues de filières mettant en œuvre des critères de qualité et d'impact environnemental ambitieux et vérifiables, idéalement issues de l'agriculture biologique.
  - Mettre en œuvre et adapter constamment le bien-être animal aux normes les plus exigeantes
  - Création de dispositions légales permettant un abattage respectueux du bétail de pâturage directement sur le pâturage
  - Limitation de la durée de transport de bétail vivant : 8h vers l'abattoir, 4h pour les animaux allant à l'équarrissage, en incluant des protections spécifiques pour des animaux jeunes ou enceintes, et en respectant un âge minimum (pas moins de 5 semaines et pas à plus de 60% de la durée de gestation pour les femelles enceintes).
  - Organiser des campagnes de sensibilisation favorisant une *food literacy* durable et responsable (*Nachhaltigkeits- und Ernährungsbildung*) à tout âge, axés sur les impacts écologiques, sociétaux et sanitaires de notre alimentation.
  -

### Argumentation

Le Conseil est convaincu de la nécessité d'une alimentation et d'une agriculture durables. Il rappelle notamment son avis sur le projet de loi relatif à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles, dans le cadre duquel le Conseil a proposé un label systémique. Les développements de la productivité agricole ont eu des répercussions néfastes tant sur le plan social qu'environnemental avec notamment le manque d'eau, la dégradation des sols, le stress sur les écosystèmes et la perte de biodiversité, ainsi que les pressions sur le climat. Une diversification des pratiques agricoles s'avère nécessaire, aussi par voie d'une politique d'aménagement du territoire et un régime d'aide en faveur de pratiques respectueuses des ressources naturelles. Le Conseil rejoint la FAO dans son constat que l'alimentation de l'homme, les moyens d'existence des agriculteurs et la gestion des ressources naturelles sont un tout et ne doivent pas être abordés de manière séparée. Voilà pourquoi ses recommandations touchent une multitude d'acteurs du système alimentaire et s'inscrivent dans l'idéal holistique de la souveraineté alimentaire.<sup>(Obj.)</sup>

Le Conseil tient à souligner l'urgence de mettre un frein décisif au gaspillage alimentaire affectant tant les consommateurs que les producteurs. Il n'est pas seulement la cause d'une hausse des prix des aliments et du volume disponible, mais représente une menace pour la sécurité alimentaire, une dilapidation des ressources, une pression sur les ressources naturelles et une menace pour le climat. La FAO classe ainsi le gaspillage alimentaire – s'il était comparé à un pays – à la troisième place du classement des principaux émetteurs de CO<sub>2</sub> au monde. Par ailleurs, le Conseil souligne le rôle prééminent de l'agriculture dans sa mission de séquestration carbone sous condition de sols riches et de bonne qualité et dans le cadre de règles transparentes.

La FAO préconise la mise en place également de nouvelles structures de gouvernance participative avec comme but de renforcer une appropriation citoyenne des objectifs et des mesures à mettre en place. Le Conseil se joint à cette recommandation fondamentale pour un système alimentaire durable.

## C. POUR UN RENFORCEMENT D'UNE ÉQUITÉ ET D'UNE JUSTICE ENTRE GÉNÉRATIONS

- **Création d'un cadre légal pour réduire les engagements futurs en matière de pensions au sens d'un frein aux pensions et à la croissance, et d'une plus grande équité entre les générations**
- **Mise en place de mécanismes de découplage entre les prestations sociales et la croissance économique**
- Financement des cotisations de pension par la voie des impôts
- Réflexions sur une adaptation du système sur une base capitalisante
- Création d'un Observatoire de la Croissance et de ses retombées pour les générations et pour l'empreinte du pays
- Lancement d'un grand débat sur le déficit annuel des pensions par rapport aux cotisations qui ne peut être couvert que par des taux de croissance excessifs
- Publication d'un Rapport annuel du gouvernement sur l'état de ce déficit de couverture et les engagements futurs

### Argumentation

Lors de la pandémie de Covid-19, les jeunes générations ont connu des pertes financières importantes, des restrictions professionnelles et personnelles élevées avec un risque de maladie relativement faible contrastant avec des pertes financières et des restrictions relativement faibles mais un risque élevé de maladie chez les générations plus âgées.

La pandémie n'a fait qu'exacerber et rendre plus clair le fossé de solidarité entre les plus jeunes et les plus âgés. Depuis des années, il existe une nécessité de couvrir les engagements actuels et futurs des pensions par un nombre toujours croissant de jeunes cotisant.es/travailleur.ses de la région ou d'immigré.es. Comme il est d'ores et déjà prévisible que cela ne sera pas possible indéfiniment, les cotisant.es actuels risquent d'être dupés. Ce modèle va à l'encontre de tous les critères de durabilité et s'apparente ainsi au système dangereux du système Ponzi ou de pyramide de Ponzi<sup>3</sup>. Ce modèle de croissance favorise la génération des personnes âgées et désavantage les jeunes générations de plusieurs manières, notamment :

- Par une réduction de leur future retraite,
- Par l'augmentation continue des loyers et des prix de l'immobilier. Les jeunes familles en particulier doivent consacrer une part toujours croissante de leurs revenus au logement, et cela au bénéfice de propriétaires, qui le plus souvent appartiennent à la génération plus âgée.
- Par perte en qualité de vie et en mobilité ; le volume croissant du trafic, en raison du déplacement (fuite) vers des zones résidentielles moins chères, oblige la population active plus jeune de passer de plus en plus de temps sur les routes et dans les embouteillages.

En conséquence, l'écart d'équité entre les générations s'accroît de plus en plus rapidement et ne peut être freiné, dans le meilleur des cas, que par une consommation nationale des ressources s'accroissant constamment (Empreinte 2008-2018 : 45% d'augmentation). Au Luxembourg, l'équité intergénérationnelle et l'empreinte nationale sont étroitement liées.

## D. POUR DES FINANCES DURABLES ET DES ADAPTATIONS FISCALES EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Entamer et s'engager dans une réflexion sur la refonte du système fiscal dans une direction durable, réduire la charge fiscale du travail et augmenter la charge fiscale pour utilisation des ressources**
- **Mettre en place une exonération de TVA sur les activités de maintien de la valeur (réparation, recyclage, refabrication ...)**
- **Mettre en place une taxe sur les ressources primaires**
- **Créer une taxe sur les publicités qui incitent à une consommation écocidaire**

- **Voir également sous le chapitre consacré à la réduction de l’empreinte écologique qui mets en avant la rééquilibrage de la taxation des ressources primaires et du travail)**
- Mettre en place un budget en cohérence avec la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et de l’Accord de Paris, en appliquant le principe dit « do-no-harm » avec une analyse du budget (budget vert) sur les postes et les subventions non durables
- Réaliser une réforme fiscale avec une abolition des avantages fiscaux sur les mesures qui engendrent un impact environnemental négatif (p.ex. avantages fiscaux sur les voitures de leasing, taxe Kérosène, tourisme à la pompe, ...)
- Réaliser une réforme fiscale/introduire des mesures fiscales en faveur de l’économie circulaire
- Mettre en place des mesures fiscales incitatives pour les investissements durables des entreprises permettant d’accélérer leur digitalisation et leur transition énergétique
- Œuvrer à une mise en place de mesures élargissant les possibilités de travail à domicile pour les frontaliers sans conséquences fiscales et sociales négatives évitant les déplacements inutiles, embouteillages et gaspillage d’énergie
- Mettre en place un fonds d’investissement *innovation* qui investit réellement dans des start-ups agissant en faveur des 17 ODD
- Mettre en place un mécanisme fiscal incitatif pour les personnes physiques investissant dans des start-ups innovantes dans le domaine du développement durable afin d’accroître leurs sources de financement
- Mettre en place un effet de levier (financement) différent pour les investissements "verts" (à impacts) des banques (capital propre sur capital emprunté par les banques) ; l’effet de levier doit être en faveur des investissements à impact (la moyenne doit continuer à respecter les impositions de Bâle II)
- Mettre en place un schéma de compensation pour des institutions qui permettent à un grand public l’accès à l’épargne en finances soutenables pour des faibles montants afin de permettre une démocratisation et participation inclusive de la finance soutenable.
- Valoriser l’offre d’investissement durable pour la société civile et les citoyens luxembourgeois :
  - Sensibilisation : adapter les informations sur la finance durable pour les citoyen.nes
  - Accessibilité des produits : rendre disponibles les produits d’investissement à fort impact existants pour les citoyen.nes luxembourgeois.es et appliquer les mêmes avantages fiscaux aux investissements qu’actuellement appliqué aux produits classiques (épargne logement, prévoyance vieillesse etc.)
  - Développer des produits d’investissement à fort impact pour les citoyens luxembourgeois pour le marché luxembourgeois (au-delà des normes ESG actuelles)

#### Incidations :

- rendre public des études comparatives (benchmark) sur les meilleures pratiques dans d’autres pays et établir des adéquations pour le Luxembourg (cf incitatif existant <https://www.pwc.lu/en/newsletter/2021/luxembourg-2021-budget-law-tax-d-abonnement-reduction.html>)
- Création d’un Fonds d’impact national :
  - proposer de placer les comptes bancaires obsolètes dans un fonds d’impact national (suivant l’initiative du Big Society Capital, initiative politique britannique visant à associer le gouvernement aux banques et au secteur social en créant un fonds local à vocation sociale construit sur des comptes bancaires obsolètes).
- Créer une banque éthique nationale qui utilise l’argent des épargnants pour en prêter aux organismes de bienfaisance et aux entreprises sociales (p.ex. <https://www.charitybank.org>).
- Promotion de normes réglementaires nationales pour la finance d’impact (au-delà du SFDR):
  - établir des normes pour définir l’investissement d’impact avec le modèle IMP et une évaluation externe (audit) sur leur impact sur la mise en œuvre des ODD.
- Renforcer et soutenir les défis en matière de monitoring de la finance durable :
  - en ayant recours aux auditeurs européens [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business\\_economy\\_euro/banking\\_and\\_finance/documents/sf-draft-report-social-taxonomy-july2021\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sf-draft-report-social-taxonomy-july2021_en.pdf)

- en utilisant et soutenant ESG Book (Arabesque - Travail d'assistance technique soutenu par le ministère des Finances et SIDA) comme outil d'informations open source sur la durabilité
- en ayant recours à As You Sow (asyousow.org) qui promeut la responsabilité environnementale et sociale des entreprises par le biais de la défense des intérêts des actionnaires, de la création de coalitions et de stratégies juridiques innovantes.
- en soutenant les processus de labellisation / certification type B Corp pour les entreprises et LuxFlag pour les fonds en encourageant des initiatives telles que "Science based Targets", "Transition Pathways Initiative" et "Project Drawdown" en vue de promouvoir l'entrepreneuriat social
- en soutenant le développement des Sociétés à Impact Social avec l'ULESS et en explorant des solutions de financement pour ces entreprises sociales (cf Fonds d'impact national ci-dessus)
- Engager et faire évoluer les discussions autour du "Do No Significant Harm" vers une analyse rigoureuse des parties prenantes et des conséquences imprévues (cf l'article 'Mining the planet to death' Der Spiegel comme exemple de sources sales d'énergie propre' : [https://www.linkedin.com/posts/heddapm\\_mining-the-planet-to-death-the-dirty-truth-activité-6874466292896694272-S9QQ](https://www.linkedin.com/posts/heddapm_mining-the-planet-to-death-the-dirty-truth-activité-6874466292896694272-S9QQ))
- Créer un référentiel « handprint » (ou "net positive") pour le calcul des impacts de chaque activité ayant un « footprint » (*global handprint network* basé à Luxembourg) pour l'*impact financing* en remplacement du ESG financing

## E. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS ABORDABLES ET RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DU CLIMAT

- **Mettre en œuvre une politique du « no land take » ; arrêter de sceller de nouveaux terrains pour développer des projets de logement, de zones économiques etc., densification des villes et des villages le long des axes ferroviaires**
- **Promouvoir l'accès progressif au logement (achat progressif ou location-accession) et en finir avec le « ou posséder » ou « louer » (propriété "partielle" d'un logement)**
- Elaborer une législation pour faciliter l'accès à des terrains de construction (hors zone verte) aux collectifs d'habitations (dont p.ex. des coopératives d'habitation) en :
  - créant une structure professionnelle d'accompagnement des coopératives d'habitation (Wohngenossenschaften) et de développement immobilier (Bauherrengemeinschaften) ; une telle mission peut être dédiée à des acteurs comme « Klima-Agence » ou le FDL (fond de logement) ; (4ième pilier)
  - rendant obligatoire une « due diligence » pour chaque projet subventionné partiellement par l'Etat.
- Promouvoir l'habitation modulaire dans le cadre du programme « Baulücken » de sorte à ce que la situation soit réellement attirante (i.e. prise en charge des raccordements etc.)
- Introduire une obligation pour les communes à libérer des terrains en emphytéose pour des projets de LS (logement social) ou même en HF (*housing first*)
- Revoir la réglementation excessive au niveau communal, afin de faciliter l'implantation de l'habitat en coopérative et autres « Wohngemeinschaften »
- Elaborer une législation pour créer un « Fonds de développement privé » pour des structures de fonds de développement urbain privé (plusieurs propriétaires qui souhaitent lotir leur terrain sans vendre à des promoteurs publics ou privés)
- Revoir fondamentalement le cadre légal relatif aux copropriétés ; afin d'éviter que des travaux d'assainissement énergétique, de densification ou de valorisation (ajout d'étages supplémentaires) soient bloqués par un.e seul.e propriétaire réticent.e. Un nouveau cadre devrait permettre de modifier les règles de vote pour une série d'améliorations qui sont soit d'utilité publique. Une autre possibilité sera le financement des améliorations par un tiers investisseur (assainissement énergétique)

- Modifier la législation afin de permettre une mixité des zones avec habitation / activités économiques / utilisations collectives (maraîchage, ateliers, structures éducatives, loisirs etc.)
- Voir également sous le point « construction » dans le chapitre consacré à l’empreinte écologique
- Inciter une culture de l’utilisation plutôt que de l’acquisition de logements et impliquer les futurs utilisateurs dans les projets de logement
- Créer un cadre pour soutenir les locataires dans l’incapacité de payer un ou plusieurs loyers, avec accompagnement d’urgence uniquement “en cas d’insuffisance réelle et constatée de ses ressources”, par e.a. un prêt d’urgence et prêt sans intérêt limité à 6 mois par exemple (ou création d’une assurance « loyer impayé »)
- Elaborer un cadre légal pour les logements temporaires (> 20 ans) et la location de terrain sur des durées courtes
- Développer des baux à courtes durées (inférieur à 3 ans) ou antésaisonnier (donc location en dehors de la saison) pour stimuler les propriétaires à donner en location des logements de vacances, des hôtels qui fonctionnent principalement pendant des saisons
- Promouvoir de nouvelles formes de logements, notamment en élaborant une stratégie nationale pour le coliving ou pour le « Generationswohnen »
- Créer un laboratoire social pour promoteurs privés et publics ayant différentes missions dont celle de promouvoir des idées innovantes dans le domaine du logement
- Introduire une distinction entre personnes et familles en situation de grande précarité à faible revenu (loyer est fixé à maximum 10 Eur/m<sup>2</sup> et personnes) qui par le biais de la gestion locative social (GLS) peuvent accéder au logement social et des ménages à revenus modestes (nouvelle catégorie à créer en plafonnant le loyer à 15 Eur/m<sup>2</sup>)
- Promouvoir – en matière de logement social - le locatif via des promoteurs publics à l’image des pays voisins
- Créer une réserve « garantie locative » pour les locataires
- Mettre en place des zones d’expérimentation partiellement exemptes de contraintes législatives afin de soutenir la recherche et l’expérimentation de solutions en faveur de la transition écologique et sociale
- Création d’un 4<sup>ème</sup> segment de logement (il existe 3 segments actuellement - marché libre, logement social (jusque 75% de cofinancement), logement d’urgence (100% de financement) qui s’adresse à une catégorie de personnes qui ne remplissent pas les conditions du logement social ou d’urgence (working poor, ..) et qui serait cofinancé à hauteur de 15 à 25%).

### Argumentation

Dans le cadre du processus « Luxembourg en Transition », l’équipe réunie autour de l’Université du Luxembourg a calculé que suffisamment de surfaces scellées sont disponibles pour être réaffectées afin d’abriter 1 Mio d’habitants d’ici 2050.

Par ailleurs, permettre la mixité des zones avec habitation / activités économiques / utilisations collectives dans les zones constructibles actuelles et libérer des terrains (notamment ceux en emphytéose) aura un impact important sur la disponibilité de surfaces constructibles. De cette manière, le Conseil ne voit pas la nécessité d’une extension du périmètre constructible.

Afin de pouvoir faire face à ses responsabilités en matière de logement, il est absolument nécessaire que l’Etat et les communes fassent des efforts pour acquérir suffisamment de terrains (déjà scellés) et mener leurs propres projets de développement.

Face à la croissance de la pauvreté au Luxembourg surtout due à la charge financière que constitue le logement, un soutien efficace aux locataires doit être mis en place, par notamment la création d’une réserve « garantie locative ».

Finalement, le Conseil estime que la création d’un laboratoire social réunissant promoteur\*rices privé.es et public.ques, qui aurait comme objectif des échanges de bonnes pratiques et comme mission de proposer des solutions innovantes, pourrait être bénéfique pour la situation du logement au Luxembourg.

La thématique du logement est étroitement liée à la croissance économique et démographique au Luxembourg. Par la consommation de biens et produits, elle a un impact important sur la consommation de ressources primaires, et avant tout sur la consommation de la ressource sol. Dans cette perspective, le Conseil est conscient que les propositions ci-dessus ne représentent que des propositions de solution partielles. Aussi, le Conseil tient à souligner que la thématique du logement au Luxembourg nécessite, de manière urgente, une approche systémique.

## F. EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

L'éducation au développement durable (EDD) permet aux jeunes d'appréhender la complexité actuelle du monde dans ses dimensions scientifique, éthique et civique. Transversale, elle devrait figurer dans les programmes d'enseignement aussi bien du fondamentale que du secondaire.

- **Intégrer les contenus du développement durable (17 Objectifs de Développement Durable) et la pensée systémique au centre du développement scolaire et dans le fonctionnement des établissements scolaires, aussi bien dans les curriculae de toutes les branches que pour les plans de développement scolaire (PDS) et projets d'établissement (PE)**
- **Instaurer des modifications structurelles dans le plan scolaire : alléger les horaires et programmes de matières et savoirs pour créer des espaces libres afin de permettre aux jeunes une progression par projets dans le domaine de résolution des problèmes liées à la crise climatique, de la biodiversité et aux défis d'une société du futur selon le modèle du Frei-Day ou "Schule anders denken" (<https://frei-day.org/>; <https://schule-im-aufbruch.de/>)**
- Ancrer l'éducation au développement durable (EDD) dans la formation initiale et continue de tous les acteurs et multiplicateurs (enseignant.es et personnel d'encadrement) au niveau de l'éducation (IFEN, UNI.LU)
- Doter les écoles des moyens en ressources humaines et financières suffisantes pour encadrer les initiatives, projets ainsi qu'activités péri- et parascolaires dans le domaine l'EDD
- Introduire un portfolio éco-citoyen sur toute la durée de la scolarité (Lern-portfolio)
- Créer une formation en matière de développement durable et une formation à une déontologie éco-responsable pour tous les décideurs politiques, économiques et administratifs (INAP).
- Mettre en place une stratégie gouvernementale de communication basée sur des évidences scientifiques adaptée à la crise climatique et de la biodiversité (à l'image de la communication pratiquée pendant la pandémie de Covid-19)
- Développer les compétences sur une transmission de compétences sur l'économie immatérielle, l'économie de services mais aussi la transmission de connaissances dans les écoles et dans les universités est une manière de développer une croissance immatérielle déconnectée de la croissance matérielle et de toutes les conséquences de cette croissance matérielle qui de toute façon est impossible à terme puisqu'on vit dans un monde fini
- Développer une stratégie de sortie face à des publicités "carbonées" auxquelles sont exposés quotidiennement les jeunes et moins jeunes.

### Argumentation

Le système éducatif actuel traditionnel ne peut pas répondre aux défis du présent et de l'avenir. Une réorientation radicale de l'éthique de l'éducation et des formats d'apprentissage est nécessaire. Ainsi le Rapport national sur l'éducation au Luxembourg (LUCET/SCRIPT 2021) identifie clairement l'enseignement au développement durable (EDD) comme un des quatre piliers à déficit majeur du système scolaire luxembourgeois. Bien que maints projets et initiatives en matière de l'EDD existent, leur ancrage cohérent dans les horaires et programmes du MENJE fait quasiment complètement défaut aussi bien au niveau de l'enseignement fondamental que secondaire.

## G. POUR UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES PAR UNE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE

La cohérence des politiques a été réclamée de longue date par les ONG de développement, afin que d'une main l'action gouvernementale ne neutralise pas les efforts positifs livrés par une autre main (politiques de coopération, pour le climat etc.). Cette notion a fortement imprégné le débat autour d'une cohérence pour le développement durable au sens plus large. Les exemples d'outils à mettre en place ou en cours de réalisation au niveau du gouvernement (Nohaltegkeetscheck, Klimacheck etc.) sont cités dans ce document. L'approche systémique qui fait le cœur de la démarche prônée par le CSDD ne peut se développer que si une transversalité des responsabilités est reconnue à tous les niveaux : entre ministères pour coordonner l'action gouvernementale, entre le gouvernement et les territoires (communes et régions), mais aussi entre acteur\*rices à multiples facettes (le public, les entreprises privées, les citoyen\*nes et le milieu associatif, la recherche et l'éducation.)

- **Adopter une approche systémique dans l'élaboration des politiques et renforcer l'intégration et la coordination entre les stratégies (des différents ministères), améliorer la gouvernance afin d'assurer une cohérence des politiques et éviter que les stratégies, projets de loi, règlements ne soient pas annulés/amointris par des projets qui vont à leur encontre (p.ex. initiés dans des ministères différents)**
- **Transférer la compétence de la coordination de la politique nationale de développement durable auprès du Ministère d'Etat, qui sera garant de cette coordination et cette cohérence, par notamment la création d'un secrétaire d'Etat à la coordination de la politique nationale de développement durable au sein du Ministère d'Etat**
- **Mettre en place un "Nohaltegkeetscheck" pour tous les projets de loi, règlements et soumissions publiques suivant des critères transparents et traçables (cahiers de charges développement durable) et le développer en y ajoutant une partie "politesche Kohärenzcheck"**
- Mettre en place un processus de gouvernance pour le "Nohaltegkeetscheck" en assurant l'implication du Conseil Supérieur pour un Développement Durable et en renforçant la Commission interdépartementale de développement durable par e.a. une collaboration avec d'autres acteurs
- Cette gouvernance pourrait prendre la forme d'un Observatoire des Objectifs de développement durable avec comme missions notamment
- de publier les résultats du contrôle de durabilité des mesures législatives, des rapports sur des mesures politiques et des projets phares sur les ODD - en s'appuyant sur les données du Statec
- de revoir et discuter le « Nohaltegkeetscheck » et le « politesche Kohärenzcheck » et de formuler des avis à l'attention du Gouvernement
- d'assurer un suivi du footprint et du handprint du Luxembourg
- d'aborder les effets de rebond des mesures mises en place et comment les limiter
- d'assurer une prise en compte obligatoire des avis des observatoires scientifiques mis en place
- 
- Renforcer le monitoring et les mesures correctives dans les domaines où le Luxembourg n'est pas aligné avec les objectifs du Plan National pour un Développement Durable (PNDD) et de la loi du climat
- Utiliser d'autres indicateurs, tels les indicateurs de bien-être et fractionner le PIB en éléments non souhaitables et facteurs souhaitables, élaborer un indicateur de biodiversité en coopération avec l'Observatoire de l'Environnement Naturel
- Renforcer les moyens du STATEC et mesurer e.a. le stock de nos ressources, les ressources entrantes et les ressources sortantes
- Rendre obligatoire un rapport public par les différents ministères sur la mise en œuvre des objectifs du PNDD, intégrant des références et explications relatives aux indicateurs de développement durable et des propositions pour renforcer la mise en œuvre du PNDD



- Faire du Parlement un acteur du développement durable, par une formation de l'ensemble des parlementaires relative aux enjeux du développement durable et des débats annuels sur ces enjeux lors d'une semaine de développement durable à la Chambre des Députés
- Légiférer afin d'assurer la prise en compte des avis du Conseil supérieur pour un développement durable et des observatoires scientifiques, analogue à celle des chambres professionnelles, à toutes les étapes de la procédure législative
- Doter les processus législatifs d'une empreinte législative et les rendre totalement transparents en termes de « lobbying », avec notamment des règles de transparence strictes pour les acteurs du lobbying
- Inscription de la lutte contre le dérèglement climatique dans la Constitution, afin de permettre un engagement et renforcer la responsabilité des gouvernants et du Luxembourg dans la préservation de la biodiversité et de l'environnement ainsi que dans la lutte contre le dérèglement climatique
- Réformer les procédures et structures administratives, afin d'établir l'impératif de la coopération en leur sein :
  - Au niveau horizontal, améliorer la mise en réseau et la coopération plus précoce entre les ministères.
  - Au niveau vertical, définir des mandats clairs, une meilleure communication et une plus grande perméabilité entre les différents niveaux de décision administratifs.
  - Garantir une implication et une participation plus précoces de la société civile et de la communauté scientifique en vue de trouver de bonnes solutions basées sur la connaissance/le savoir.
  - Miser sur une nouvelle "culture de la facilitation" et une expérimentation rapide de nouvelles approches et sur une mise en œuvre cohérente.
  - Implication des entreprises et des secteurs économiques concernés, qui doivent également être impliqués à un stade précoce afin de jeter les bases d'une transformation rapide et réussie.
  - Assurer un personnel diversifié et interdisciplinaire dans les ministères, y compris des collaborateurs d'organisations européennes et internationales, en vue d'une nouvelle culture administrative.
- Mise à disposition d'un dossier « développement durable » lors de missions économiques, participation aux événements internationaux (p.ex. expositions universelles, etc.), afin de respecter les objectifs du PNDD
- Renforcer les critères de développement durable (y inclus *fairtrade* et *Principes directeurs de l'ONU sur un devoir de vigilance*) pour tout achat public
- Régulation de la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation. (“surconsommer nuit gravement au climat”)

### Argumentation

Le Conseil supérieur pour un développement durable estime qu'afin que le principe de la durabilité devienne une boussole fonctionnelle du développement politique, social et économique, il doit être inscrit comme objectif d'État dans la Constitution.

Dans la même réflexion, afin de fixer les objectifs du développement durable comme base de l'action gouvernementale, le développement durable devrait être une "affaire de chef" et d'office attaché au Premier Ministre et Ministre d'Etat. Un(e) Secrétaire d'Etat chargé(e) du développement durable, associé(e) à une unité de pilotage et de coordination performante pour cette transition socio-écologique serait en charge de la gestion quotidienne et de la coordination des actions gouvernementales. Cette unité doit être dotée de ressources suffisantes et d'un mandat de coordination clair du cabinet. Le Conseil et les autres acteurs du développement durable devraient être renforcés en termes de moyens financiers et humains.

Les procédures et structures administratives au sein du gouvernement doivent être réformées dans leur ensemble. Au lieu d'une "culture de l'objection", il faut une "culture de la coopération" et une "culture de la facilitation", qui insiste avec dynamisme sur la mise en œuvre des objectifs convenus. Une étape décisive de la réforme consiste à impliquer le plus tôt possible dans le processus l'ensemble des leaders d'opinion pertinents à l'intérieur et à l'extérieur des ministères.

**Le gouvernement luxembourgeois consacre des moyens importants pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité, et en même temps contribue à leur destruction par des projets d'infrastructure démesurés et des stratégies économiques ravageuses. La cohérence des politiques pour le développement durable nécessite des instruments de suivi, de gouvernance et de réparation coordonnés.**

## H. POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC UNE PARTICIPATION CITOYENNE

- **Doter tous les processus de décision d'une forte dimension citoyenne - au niveau des politiques environnementales, d'aménagement du territoire et de politiques sociales (ayant un fort impact sur le développement durable) :**
- Élaborer des outils de participation citoyenne (comme p.ex. le tirage au sort et le système rotatif), dépassant la simple consultation publique, afin de rendre les processus décisionnels transparents et intelligibles pour les citoyens
- Former des facilitateurs et facilitatrices pour participation citoyenne à tous les niveaux (ministères, administrations, parlement, communes...)
- Créer des outils de planification budgétaire avec participation citoyenne.
- Créer les instances citoyennes ayant comme compétence transversale le développement durable à différents niveaux, comme p.ex. des commissions citoyennes dans les communes, une 2<sup>ème</sup> chambre avec des représentants citoyens à niveau national, des conseils citoyens comme le *Biergerrot* mis en place lors du projet Luxembourg in Transition.
- Autonomiser et renforcer le rôle des ménages et des citoyens pour la transition vers une société luxembourgeoise durable et neutre en carbone et promouvoir le changement de comportement à travers les initiatives suivantes :
  - Promouvoir la connaissance et l'échange sur les réductions d'émissions en organisant notamment des causeries citoyennes pour expliquer la stratégie nationale, accroître la compréhension de ce qu'est le carbone et sensibiliser sur les instruments et solutions technologiques existants destinés aux ménages
  - Créer des communautés énergétiques pour accompagner les ménages et les citoyens dans l'efficacité énergétique/les économies d'énergie et l'accès aux énergies renouvelables.
  - S'engager avec les citoyens grâce à plus de transparence et de responsabilité des mesures politiques pour le développement durable et de l'action climatique - en mettant en place une **surveillance des ODD basée sur les données luxembourgeoises** pour le Luxembourg (voir plus haut sous Observatoire des Objectifs de Développement Durable).

### Argumentation

Il s'agit d'augmenter l'acceptation des mesures climatiques ET de mobiliser les talents et savoir-faire des citoyens ! Selon le 6ème rapport du groupe d'experts internationaux pour le climat "nous avons besoin d'une transformation radicale des processus et des comportements à tous les niveaux : individus, communautés, entreprises, institutions et gouvernement". **Pour que les mesures climatiques et les mesures de protection de la biodiversité indispensables puissent être portées par toutes les couches de la société, il est primordial d'impliquer tous les citoyens dans la mise en place de mesures climatiques.** Il faudra un changement de mentalité de la part des différentes instances pour permettre les transformations rapides et conséquentes de la société. **Si les citoyen·nes ne sont pas impliqués dans les transformations conséquentes dont nous et surtout les générations futures ont besoin, la société risque de se fracturer**

**davantage.** Cette participation doit devenir une “chose courante” et faire partie de notre culture institutionnelle quotidienne, tant au niveau national qu’au niveau communal.

## FINALEMENT

Mesurer l’état de notre société selon la croissance économique et donc par la seule voie du PIB est une fausse piste, sinon une aberration. Le Conseil rappelle que le Luxembourg s’est donné des indicateurs de bien-être et recommande fortement un recours renforcé à ces indicateurs, ce qui pourra être fait dans le cadre des travaux de l’Observatoire de la croissance.